ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramedicales

Question écrite n° 12550

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation du statut des directeurs(trices) d'ecoles d'infirmiers(eres), dont le nouveau statut n'est toujours pas publie. Il lui demande les mesures qu'il envisage et s'il compte faire paraitre ce statut de direction rapidement.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de statut des directeurs d'ecoles paramedicales, creant un corps a deux grades classe en categorie A, et dote d'une echelle indiciaire sensiblement plus avantageuse que celle actuellement en vigueur, a ete soumis le 20 juillet 1989 a la commission des statuts du Conseil superieur de la fonction publique hospitaliere et adresse pour avis a la section sociale du Conseil d'Etat. Sa publication devrait intervenir tres rapidement.

Données clés

Auteur : M. Facon Albert
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12550
Rubrique : Enseignement superieur : personnel
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2007